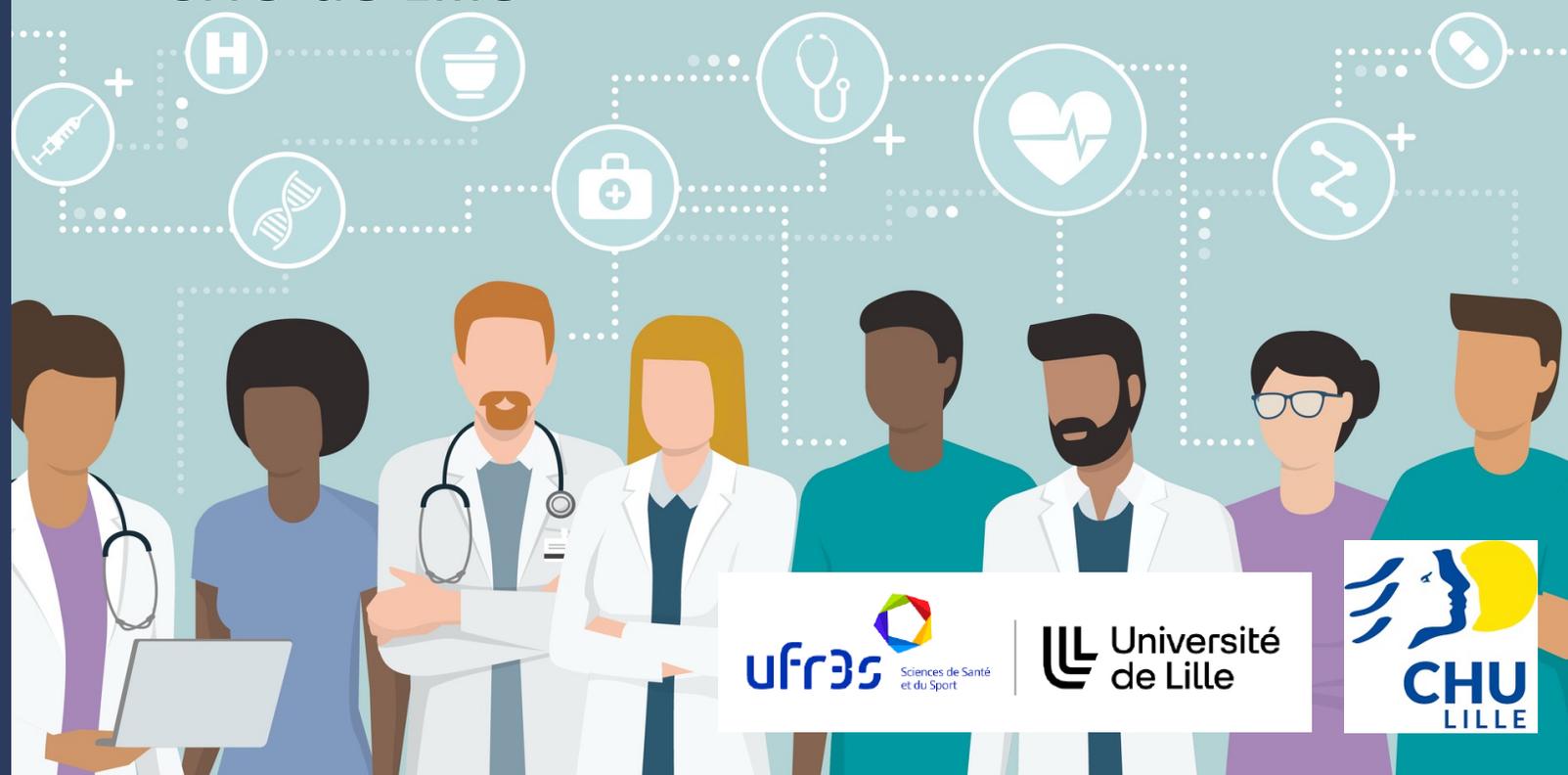


Les éléments de contexte

Pr François Puisieux
Université de Lille
CHU de Lille

Les IPA :
Innover en
Psychiatrie pour
l'Avenir



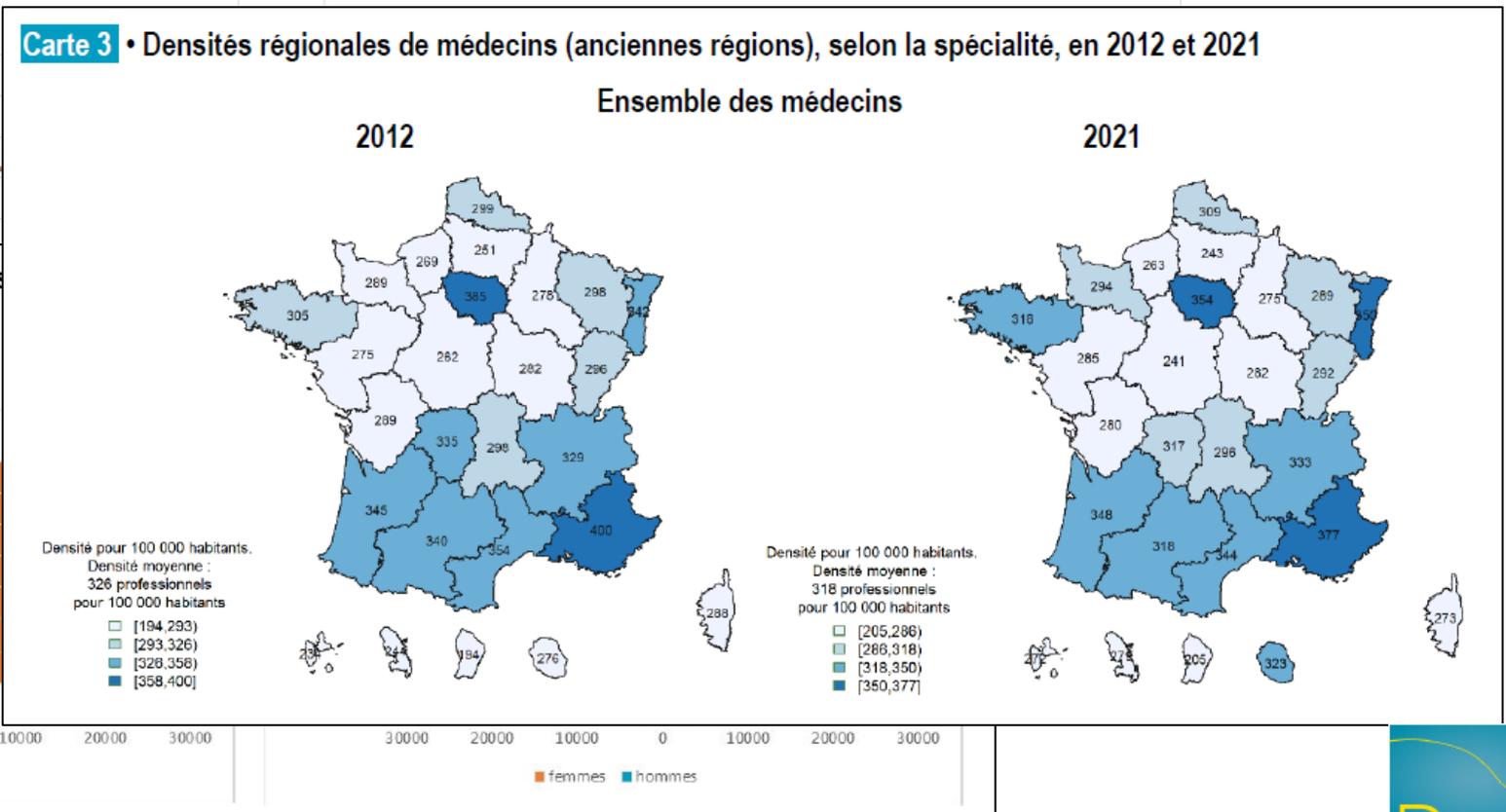
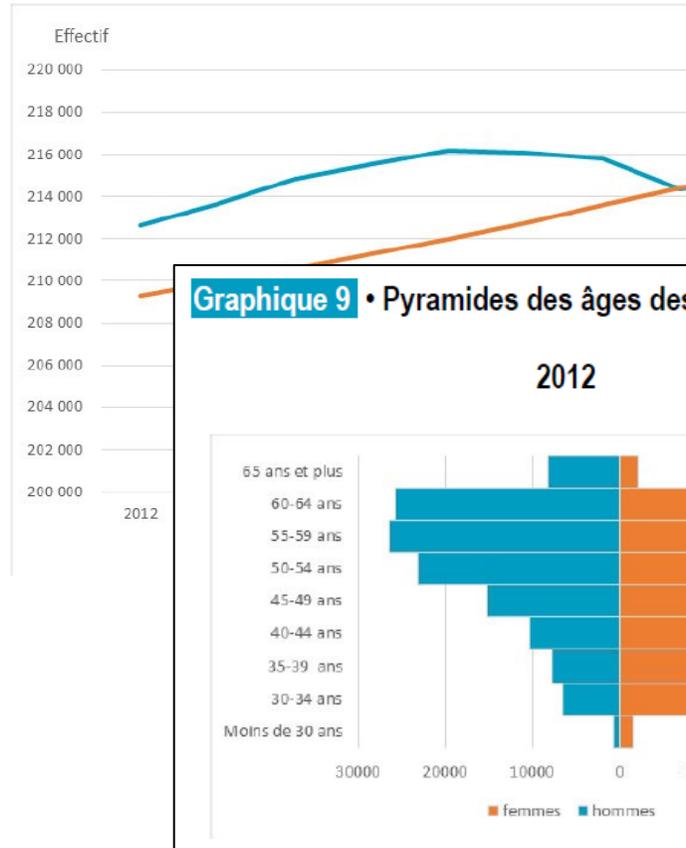
Contexte

- Vieillesse de la population
- ↑ prévalence des pathologies chroniques et du nombre de patients poly-pathologiques
- Démographie médicale et déserts médicaux
- Diversification des soins et des services
- Virage ambulatoire
- Progrès diagnostiques et thérapeutiques (performants et coûteux)
- Ressources financières contraintes
- Complexification des parcours de soins et de santé
- Ajustement difficile des systèmes de santé, avec des cloisonnements persistants entre la ville et l'hôpital, entre le sanitaire et le social

Démographie médicale et déserts médicaux

Graphique 7a • Effectifs de médecins en activité et part de femmes parmi eux, de 2012 à 2021

Graphique 7b • Effectifs de médecins en activité par spécialité, de 2012 à 2021



Longue réflexion sur la coopération entre professionnels de santé



Rapport Berland 2003

« COOPERATION DES PROFESSIONS DE SANTE : LE TRANSFERT DE TACHES ET DE COMPETENCES »

- Examen de la situation internationale
- Recensement d'initiatives prises dans notre pays
- Audition des professionnels
- Proposition de mise en place d'expérimentations

Colorado
1965: première
formation
d'APN
(Advanced
Practice Nurse)

KEY FIGURES



1965

1965

1965

Longue réflexion sur la coopération entre professionnels de santé

- La loi **Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST)** du 21 juillet 2009 autorise, par son **article 51**, la mise en place de transferts, à titre dérogatoire, entre professionnels de santé, d'actes ou d'activités de soins, et ce sont les protocoles de coopération qui permettent ces transferts (articles L4011-1, L4011-2 et L4011-3 du CSP).



La Pratique Avancée

- Prévues par la **loi de modernisation du système de santé de janvier 2016**, la pratique avancée pour la profession infirmière est désormais reconnue en France.
 - Décret N° 2018-629 du 18 Juillet 2018 relatif à l'exercice Infirmier En Pratique Avancée
- Les infirmiers en pratique avancée (IDE PA) disposent de compétences élargies, à l'interface de l'exercice infirmier et de l'exercice médical.
- Ils peuvent suivre (avec leur accord) des patients confiés par un médecin de l'équipe de soins au sein de laquelle ils exercent, sur la base d'un protocole d'organisation établi pour préciser les modalités de leur travail en commun.

La Pratique Avancée

- La pratique avancée recouvre :
 - ✓ des activités d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage,
 - ✓ des actes d'évaluation et de conclusion clinique, des actes techniques et des actes de surveillance clinique et paraclinique,
 - ✓ des prescriptions de produits de santé non soumis à prescription médicale, des prescriptions d'examens complémentaires, des renouvellements ou adaptations de prescriptions médicales.

Diplôme d'IDE en pratique avancée

- **Pour exercer la Pratique Avancée un Infirmier doit:**
 - ✓ Avoir au moins trois ans d'expérience,
 - ✓ Obtenir le diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée reconnu au grade de master
- **Ouverture du diplôme à l'Université de Lille en septembre 2020**
 - Agrément pour les **quatre mentions:**
 - Pathologies chroniques stabilisées,
 - Oncologie et hémato-oncologie,
 - Maladies rénales chroniques, dialyse et transplantation rénale,
 - Santé mentale et psychiatrie
 - Partenariats :
 - Institut Catholique de Lille
 - Institut Lillois d'Ingénierie de la Santé

Décret N° 2018-633 Du
18 Juillet 2018 relatif
au Diplôme d'Etat
d'infirmier en Pratique
Avancée

Diplôme d'IDE en pratique avancée

1ère année		2 ^{ème} année	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
UE Clinique (1)	UE Clinique (2)	UE Recherche (2)	UE- Stage
UE Sciences infirmières et pratique avancée	UE Formation et analyse des pratiques professionnelles	UE Langue vivante	UE Mémoire
UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie	UE- Santé publique	UE spécifique : Bases fondamentales	
UE Méthodes de travail	UE Recherche (1)	UE spécifique : Clinique	
	UE- Stage	UE spécifique : Parcours de Santé	

Agrément demandé pour la nouvelle mention « Urgences »

- Décret n° 2021-1384 du 25 octobre 2021 relatif à l'exercice en pratique avancée de la profession d'infirmiers, dans le domaine d'intervention des urgences
- Les IDE-PA « Urgences » seront formés à exercer dans l'ensemble des champs de la médecine d'urgence, du pré-hospitalier (SAMU/SMUR) aux structures d'urgences (adultes et pédiatriques).
- Cet exercice sera mené en autonomie, au sein d'une équipe pluri-professionnelle (médecins, IDE, IADE, aides-soignants etc...), dans un établissement hospitalier de santé avec une structure d'urgence et/ou un SMUR et/ou un SAMU.

Mention « Urgences » deux situations distinctes

- Motifs de recours et les **situations cliniques les plus graves** ou complexes (listés à l'article 1er de l'arrêté du 25 octobre) :
 - *L'IPA intervient selon les mêmes modalités que les IPA des autres domaines: le suivi du patient lui est confié par le médecin conformément à un protocole d'organisation établi entre le médecin et les infirmiers en pratique avancée participant à la prise en charge du patient.*
- Motifs de recours et les **situations cliniques présentant un moindre degré de gravité ou de complexité** (listés à l'article 2 l'arrêté du 25 octobre 2021)
 - *Par dérogation aux dispositions relatives aux modalités de prise en charge des patients par les IPA, l'IPA est compétent pour prendre en charge le patient et établir des conclusions cliniques, dès lors qu'un médecin de la structure des urgences intervient au cours de la prise en charge.*

Responsables pédagogiques du diplôme lillois

Gouvernance :

- Responsable universitaire du diplôme : Pr François PUISIEUX
- Directrice des études: Mme Catherine BARGIBANT
- Responsable universitaire des enseignements spécifiques mentions: Pr. Pierre FONTAINE
- 4 binômes (PUPH-cadre de santé ou IPA) responsables des 4 mentions
- Bureau du diplôme
- Comité pédagogique: responsables des UE
- Comité de perfectionnement
- Secrétariat pédagogique: Mme Aurélia DELATTRE et Mme Marie-Eve GODEFFROY

Nombre d'étudiants accueillis à Lille

- **Nombre de places :**
- 1ère année : 45 ► 65 (à compter de la rentrée 2022)
- 2ème année : 45 ► 65 (à compter de la rentrée 2022)
- *Cela représente 20 étudiants de plus qu'actuellement, de façon à répondre au nouveau besoin de formation liée à la mention « Urgences » sans avoir à diminuer l'offre pour les quatre autres mentions.*

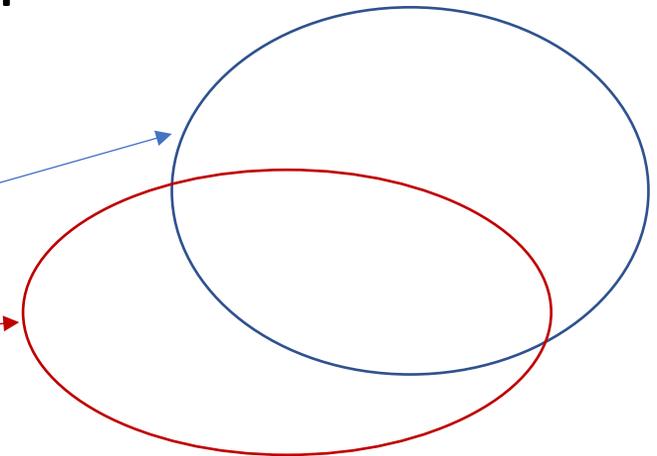
Répartition dans les différentes mentions

2021-22		Patho. chroniques stabilisées	Santé mentale psychiatrie	Oncologie et hémato-oncologie	Maladies rénales chroniques
En 2 ^{ème} année	41	26	15		
En 1 ^{ère} année	43	15	17	8	3

Dont 6 IDE libéraux en 1^{ère} année et 5 en 2^{ème} année

Diversité des modes d'exercice de la pratique avancée

- En ambulatoire, au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par le médecin (par exemple en maison ou centre de santé, ou en assistance d'un médecin spécialiste,
- En établissement de santé ou médico-social
- IDE experte « IDE Clinique Spécialisée »
- IDE généraliste « IDE Praticienne »



Bénéfices attendus de la Pratique Avancée

- Pour les IDE: nouvelles perspectives de carrière, autonomie et responsabilités élargies => meilleure reconnaissance
- Pour les médecins : décharge de certaines tâches et gain de temps
- Pour les IDE et les médecins: nouvelles modalités de coopération et de « travailler ensemble »
- Pour les patients : amélioration de l'accès aux soins, de la prise en soin et de l'accompagnement
- Pour le système de santé : fluidification des parcours de soin, renforcement des structures d'exercice coordonnées en soins primaires et coopération renforcée entre professionnels d'un même territoire de santé.

La pratique avancée = une avancée réelle mais limitée

- Encadrement par la loi, par le protocole d'organisation
- Une seule profession concernée: infirmier
- Cinq mentions: pathologies chroniques, oncologie, maladies mentales, urgences
- Pas de droit à la primo-prescription
- Une pratique seulement après 3 ans d'expérience
- Aide insuffisante aux IDE en formation (notamment libéraux)
- La question de la rémunération non résolue
- Les réticences persistantes de certains professionnels: médecins, pharmaciens, psychologues, etc.
- ...

A la veille de leur diplôme, la première promotion d'étudiants infirmiers en pratique avancée de Lille ne peut pas prendre ses fonctions dans les conditions actuelles.

Les IPA attendent des conditions d'accès à la formation et d'exercice décentes.

Collectif des étudiants infirmiers en pratique avancée - 11.03.2022

La porte est ouverte

- Ce sera au bénéfice des patients et des professionnels
- La porte s'ouvrira plus grand...

